

**PROCES-VERBAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, KAARSBERG Thierry, BIZOT Jean-Yves, SAUVAGEOT Flavien, FOURCADE Jacques, SAUVAGEOT Yves, BOUVIER Hélène, MENESTREL Stéphane.

ABSENTS : MM. PIERDON Michel, DEFRAIN Josiane (a donné procuration à M. FOURCADE Jacques), DETROYE Jean-Claude.

M. BIZOT Jean-Yves a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 06/05/219

Date d'affichage : 13/05/2019

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Réunion de Conseil n° 03-2019

N° 17-2019	Décision modificative n° 1
-------------------	-----------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de modifier le budget principal comme suit :

Art 615228/011 entretien autres bâtiments : + 1 000€

Art 6811/042 dotations aux amortissements : - 1 000€

Voté à l'unanimité

N° 18-2019	Bouilleurs de cru : convention
-------------------	---------------------------------------

Le Maire informe le Conseil Municipal, de la proposition des bouilleurs de cru de Senaide, d'établir une convention avec la commune afin de faciliter la gestion du local (dans lequel se trouve l'alambic) qui est la propriété de la commune et fait lecture de ladite convention.

Le Conseil Municipal, après avoir eu lecture de la convention et après délibération, accepte cette dernière telle qu'elle leur a été proposée et autorise M. Le Maire à la signer. Voté à l'unanimité

N° 19-2019	Etude AMIANTE : devis
-------------------	------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération,

- retient le devis du 30 avril 2019 de l'entreprise TKB de Corbenay (70) concernant la recherche d'amiante dans le local transformateur et la salle polyvalente de Senaide, pour un montant de 440.00€ ht.
- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Voté à l'unanimité

N° 20-2019	Mat de téléphonie : convention
-------------------	---------------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le territoire de SENaide et autorise M. Le Maire à signer la convention avec SFR et tous autres documents liés à ce dossier. Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, M. KAARSBERG Georges